



Edito : Alors cette rentrée ? - Appréciation finale de la valeur professionnelle : Comment contester ? - Pré-rentrée : Il ne faudrait pas prendre ses désirs pour une réalité... - CAPPEI (candidats libres et VAEP) - Stages de formations syndicales... - Brèves : Syndiquez-vous, Devenir DDFPT, AG de rentrée, Retraite, Postes à pourvoir.

### Alors cette rentrée ?

Bon, alors, comment s'est passée votre rentrée ? Bien ? Aussi bien que l'affirme l'autorité académique et la MEN ?

Evidemment, comme chaque année, les personnels ont œuvré pour que tout fonctionne... Enfin, presque partout... Il y a quand même quelques établissements, certes peu nombreux, où des personnels de direction en grande difficulté n'ont pas été en mesure de produire des emplois du temps fonctionnels. Nous allons tenter de faire intervenir l'autorité académique pour que des « aides » leur soient apportées...

Et surtout, n'en déplaise à Madame La Rectrice, nous constatons qu'il existe encore et toujours des postes non pourvus ! Oui chers collègues, vous le savez bien malgré une pratique d'enfumage systématique, il n'y a pas un enseignant devant toutes les classes. Oui, le manque d'enseignants est un problème qui continue à croître et le recrutement de contractuels, via France Travail, n'est évidemment pas pleinement satisfaisant.

D'ailleurs chers collègues, n'hésitez pas à nous faire remonter les besoins dont vous avez connaissance. Nous publierons et nous interviendrons auprès de la DPE...

A noter que nous serons aussi reçus ce vendredi 13 septembre par Philippe Vulliet, le nouveau DRRH de l'académie. Ce sera bien

évidemment l'occasion de l'informer de toutes les situations problématiques qui nous aurons été remontées !

Nous avons donc un nouveau premier ministre... Et nous aurons a minima un nouveau Ministre de l'Éducation Nationale...

Au SNETAA-FO, vous le savez, notre indépendance vis à vis des partis politiques, nous oblige à ne pas faire de commentaires politiques... En revanche, nous savons tout de même analyser la situation politique... Et là, avec ce premier ministre, nous savons déjà

que nous devons continuer à nous organiser pour combattre sans relâche afin de tenter d'obtenir les moyens nécessaires à l'amélioration de nos conditions de travail, des augmentations de salaires significatives, l'abrogation de la réforme des retraites et des LP ! Oui, le combat continue ! Le SNETAA-FO compte sur vous, comme vous savez pouvoir compter sur le SNETAA-FO !

## Edito

EM

NOUVELLE RENTRÉE CALAMITEUSE  
CLASSES SURCHARGÉES MANQUE DE PROFES  
PACTE MANQUE D'AESH  
MANQUE DE MOYENS GROUPE DE NIVEAUX



## Appréciation finale de la valeur professionnelle : Comment contester ?

Les collègues qui ont eu un rendez-vous de carrière l'année dernière (2023-2024) vont recevoir l'appréciation finale de la Rectrice dans les prochains jours...

Certains d'entre-eux vont être étonnés de ne pas avoir un avis « Excellent », alors que cet avis apparaît le plus souvent pour chaque item de la grille d'évaluation. Et sans un avis « excellent », il n'y a quasiment aucun espoir de gagner un an (échelon 6 ou 8) ou d'être promu à la HC avec un peu d'avance... **Attention, même avec un avis excellent, pas d'espoir de promotion à la hors classe avant d'être promu à l'échelon 10 !**



D'autres ont un avis « à consolider ». Evidemment, ceux-là n'auront pas d'accélération de carrière. Mais plus embêtant pour eux, s'ils gardent cette appréciation, alors l'autorité académique va leur proposer un tutorat... Tutorat qu'il ne faudra surtout pas refuser sous peine d'être très rapidement la cible d'un licenciement pour insuffisance professionnelle.

Nous vous l'avions écrit les années passées, il s'agit d'une appréciation totalement individualisée dont les critères de base varient d'une personne à l'autre. Oui, il s'agit bien d'une évaluation totalement arbitraire ! Et il n'y a absolument pas de prise en compte de l'ensemble de la carrière... aberrant !

**Nous invitons tous ceux qui estiment mériter une meilleure appréciation finale à contester. Oui, même s'il y a peu d'espoir que votre appréciation finale soit révisée, ne pas faire de recours signifie aussi que vous acceptez le système du PPCR...**

Voici la marche à suivre en 3 étapes :

1) Dès réception de l'appréciation finale, vous avez 30 jours pour formuler par écrit un recours en révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle adressée à Madame La Rectrice. Vous devez le formuler clairement en objet et motiver votre demande en prenant appui sur vos évaluations et carrière. La DPE nous dit que la demande doit être adressée par courriel à l'adresse [rendezvousdecARRIERE@ac-bordeaux.fr](mailto:rendezvousdecARRIERE@ac-bordeaux.fr) en indiquant bien dans le titre du message « Demande révision RDVC 2023-2024 Nom Prénom Discipline ». N'oubliez pas de mettre en copie « [ce.dpe@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dpe@ac-bordeaux.fr) » et « [contact@snetaa-bordeaux.fr](mailto:contact@snetaa-bordeaux.fr) ».

2) L'administration dispose de 30 jours pour vous répondre. Faute de réponse explicite, son silence est considéré comme un refus implicite de réviser l'évaluation.

3) Passé ce délai ou dès réception de la réponse, vous disposez à nouveau de 30 jours pour demander à la Rectrice la saisine de la CAPA pour qu'elle se prononce et demande la révision de votre appréciation. Vous devrez alors faire parvenir votre dossier au SNETAA-FO pour que nous préparions votre défense.

Après, pour ceux qui n'auront toujours pas obtenu satisfaction, viendra le temps d'un éventuel recours au tribunal administratif. Mais ne nous leurrions pas, sans erreur administrative flagrante, il n'y a pas de raison qu'un juge revienne sur ces décisions. Dans tous les cas, si vous estimez que votre appréciation ne reflète pas l'engagement, le travail et les efforts consentis durant votre carrière, n'hésitez pas à demander une révision. C'est un droit et vous pouvez compter sur le SNETAA-FO pour vous défendre !

## Pré-rentrée : Il ne faudrait pas prendre ses désirs pour une réalité...

...mais c'est pourtant bien ce qu'au moins un (et d'autres peut-être...) chef d'établissement voudrait.

En effet, des collègues ont été stupéfaits d'entendre qu'ils devraient venir travailler 2 demi-journées supplémentaires à réfléchir sur des sujets internes à leur LP, 2 mercredi après-midi (hors de leur service donc), au prétexte d'un soi-disant « rattrapage de la deuxième journée de pré-rentrée » !

Il suffit de lire **l'Arrêté du 7 décembre 2022 fixant le calendrier scolaire des années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026** pour s'apercevoir que nous sommes-là sur une obligation fantasmée... De fait, l'article 4 de cet arrêté indique : « Pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, dans tous les établissements scolaires relevant du ministère chargé de l'éducation nationale, la date de prérentrée des personnels enseignants, [...] ». Il n'est donc bien prévue qu'une seule date de pré-rentrée, à savoir le 30 août 2024 pour cette année scolaire. Cette date est définie dans le tableau ci-après, annexé à cet arrêté.

ANNEXE II  
ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
<u>Prérentrée des enseignants</u>		<u>Vendredi 30 août 2024</u>	
Retrénée scolaire des élèves		Lundi 2 septembre 2024	
Toussaint		Samedi 19 octobre 2024 Lundi 4 novembre 2024	
Noël		Samedi 21 décembre 2024 Lundi 6 janvier 2025	
Hiver	Samedi 22 février 2025 Lundi 10 mars 2025	Samedi 8 février 2025 Lundi 24 février 2025	Samedi 15 février 2025 Lundi 3 mars 2025
Printemps	Samedi 19 avril 2025 Lundi 5 mai 2025	Samedi 5 avril 2025 Mardi 22 avril 2025	Samedi 12 avril 2025 Lundi 28 avril 2025
Début des vacances d'été (*)	Samedi 5 juillet 2025		

(\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des **sujets proposés par les autorités académiques**.  
Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Pour autant, **cette annexe indique bien** que « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation » **mais précise**, si on se donne la peine de lire jusqu'au bout, que ces temps doivent être pris pour traiter « **des sujets proposés par les autorités académiques** ».

Et c'est bien-là que la réalité reprend ses droits ! Car, à ce jour, **Madame La Rectrice n'a proposé aucun sujet de réflexion et/ou de formation**. Il n'y a en conséquence pas lieu de programmer ces demi-journées de travail... fin du rêve !

## CAPPEI (candidats libres et VAEP)

Les services de la DEC-Pôle école inclusive, proposent une formation préparatoire à l'examen du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive) pour les **candidats libres** (enseignants de l'enseignement public, titulaires et contractuels). Les collègues intéressés peuvent envoyer leur candidature (**formulaire en ligne** sur notre site) à **poleecoleinclusive@ac-bordeaux.fr** avant le 9 octobre 2024 à 12h.

Depuis la parution du **décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020**, il est désormais possible d'obtenir le CAPPEI via la VAEP (Validation des Acquis d'Expérience Professionnelle). Pour y prétendre, il faut être enseignant titulaire ou contractuel en CDI et justifier de cinq ans d'exercice d'enseignement dont trois ans à temps complet dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Pour faire acte de candidature, les collègues devront dans un premier temps compléter et signer un **dossier de recevabilité** (Livret 1 publié le lundi 30 septembre). Ce dossier sera à déposer dans l'espace candidat Cyclades au plus tard le 14 octobre prochain à 12h.

L'étude de ce dossier permettra de déterminer si la candidature à la VAEP est recevable. Les résultats de recevabilité seront communiqués aux candidats au plus tard le 25 novembre 2024.

Si le livret 1 est validé (**bénéfice conservé 3 ans**), un second dossier (livret 2) valorisant les connaissances, aptitudes et compétences développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle devra être transmis (Cyclades) au plus tard le 16 février 2025 à 12h. Ce dossier sera présenté à un jury la semaine du 17 mars 2025.

Cette année c'est certain, il y aura un accompagnement ! Oui, un tuteur sera désigné pour chaque candidat. Et 2 journées d'accompagnement vont également être proposées...

Une réunion d'information présentant le contenu et le détail d'organisation de la formation et de l'examen (attendus, modalités de passation, lieu de formation, etc.) est organisée par le « Pôle Ecole Inclusive » le mercredi 25 septembre 2024 de 14h à 16h en visio.

Pour plus d'information, vous pouvez lire **l'intégralité de la note** diffusée par la DEC-Pôle école inclusive **sur notre site**, consulter le **BO n°10 du 11 mars 2021**.

Rappelons que des milliers d'élèves attendent une place dans un établissement spécialisé... Et que beaucoup d'entre-eux sont alors obligatoirement scolarisés dans nos établissements « classiques ». C'est inadmissible, mais dans ces conditions, en attendant d'obtenir gain de cause sur l'abandon de cette politique maltraitante de « l'École inclusive », il est évident que nous devons nous armer. Le besoin en personnel spécialisé est donc considérable dans nos établissements et nous espérons que les jurys feront enfin preuve de bienveillance ! Oui, le manque de soutien de l'administration et le peu de considération ressentie par les candidats, voire même par les lauréats, découragent les volontaires.

Oui, l'échec de la politique de l'inclusion systématique dénoncée par le SNETAA-FO est un fait !

# Stages de formations syndicales...

Chaque agent de l'Etat a droit à 12 jours par an de formation syndicale sans que cela n'ait d'incidence sur sa rémunération... Notre fédération de la Gironde, la FNEC FP-FO 33, vient de nous transmettre la liste des stages qui vont se tenir cette année à l'UD FO de Bordeaux, au 17 quai de la Monnaie. Vous la trouverez ci-dessous.

Rappel : une fois inscrit, vous recevrez une convocation que vous devrez joindre à la demande d'autorisation d'absence qui doit être faite auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage. Il existe également des stages dans les autres départements. Dès que nous aurons l'info, nous la publierons, mais il n'est pas interdit aux adhérents des autres départements de **s'inscrire à un stage se déroulant en Gironde.**

*Professeurs des écoles, collèges, lycées généraux ou professionnels, universités, personnels administratifs ou de direction, AESH, AED, PsyEN, infirmières et médecins scolaires ...*

**Adhérents comme non adhérents FO : Participez nombreux !**

**TOUS LES STAGES SE DEROULENT  
A L'UNION DEPARTEMENTALE FO  
DE BORDEAUX DE 9h30 à 16h**



<b>LA MOBILITE (1)</b> <i>Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...</i> Vendredi 11 octobre 2024	<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <i>Personnels du 2d degré</i> Jeudi 17 octobre 2024
<b>LES FRAIS DE DEPLACEMENTS</b> <i>PE (TRS), AESH, personnels itinérants</i> Jeudi 14 novembre 2024	<b>AESH</b> <i>PIAL, PAS, contrat, salaire...</i> Jeudi 21 novembre 2024
<b>COMPRENDRE SA FICHE DE PAYE</b> <i>Enseignants, AESH, contractuels</i> Lundi 25 novembre 2024	<b>CONTRACTUELS ENSEIGNANTS</b> <i>Connaitre et faire valoir ses droits</i> Mardi 10 décembre 2024
<b>ETRE MILITANT DE LA FNEC</b> <i>Réservé aux adhérents</i> Jeudi 19 décembre 2024	<b>DEBUT DE CARRIERE DES PE (FSTG, T1, T2...)</b> <i>Mutations, promotions, carrière ...</i> Vendredi 17 janvier 2025
<b>INCLUSION SCOLAIRE SYSTEMATIQUE</b> <i>Versus enseignement spécialisé</i> Mardi 21 janvier 2025	<b>LA MOBILITE (2)</b> <i>Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...</i> Jeudi 6 février 2025
<b>DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES D'ETAT</b> Jeudi 20 et vendredi 21 février 2025 <i>Stage sur deux jours</i>	<b>SECURITE SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE</b> <i>Histoire, Financement et Fonctionnement</i> Jeudi 20 mars 2025
<b>STATUT GÉNÉRAL, STATUTS PARTICULIERS DES FONCTIONNAIRES D'ETAT</b> Mardi 13 mai 2025	<b>LA MOBILITE (3)</b> <i>Détachement, rupture conventionnelle, congé de formation, CPF, reconversion ...</i> Jeudi 22 mai 2025
<b>RETRAITE : Histoire, financement, calculs</b> Dates à venir (ce stage sera programmé sur la dernière période) <i>Stage sur deux jours</i>	

**UTILISEZ CE DROIT :** Le congé de formation syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel (12 jours par an). **Ces journées sont rémunérées, aucune perte de salaire.** C'est l'occasion de se retrouver et d'échanger librement avec le syndicat. Comme plus de 200 collègues réunis l'an passé, inscrivez-vous aux stages de la FNEC FP FO 33.

**INSCRIVEZ-VOUS :** par mail à [fnecfpfo33@gmail.com](mailto:fnecfpfo33@gmail.com) ou en scannant ce QR code. Suite à votre inscription, nous vous adresserons la convocation à envoyer à votre supérieur hiérarchique. Attention, la demande doit être adressée à la hiérarchie **au moins un mois avant le début du stage.**

Fédération Nationale de l'Enseignement de la Culture et de la Formation Professionnelle Force Ouvrière

[fnecfpfo33@gmail.com](mailto:fnecfpfo33@gmail.com) — 06 75 01 20 51

17 quai de la Monnaie — Tram C/D, Arrêt St Michel — 33 080 Bordeaux Cedex



**S'inscrire ICI**

# Brèves

## Syndiquez-vous ! Nous avons besoin de vous !

Tous nos collègues de la Voie Pro, enseignants titulaires et contractuels, mais aussi AED, AESH et responsables du BdE qui ne sont pas encore adhérents au SNETAA-FO, sont invités à rejoindre le premier syndicat du secteur. Nous avons besoin de votre soutien ! Et le premier soutien que peut apporter un(e) collègue au SNETAA-FO, c'est son adhésion.

### Adhérez et faites adhérer !



PAR VOIE POSTALE



EN LIGNE



## Devenir DDFPT ? :

Les enseignants éligibles désirant faire acte de candidature à la fonction de DDFPT doivent commencer par déposer un dossier afin d'obtenir une habilitation valable 3 ans. Ce dossier doit être adressé à la SRA-FPICA avant le mercredi 18 septembre 2024, uniquement sous forme numérique.

Voir la « Note aux S1 » du 1er juillet 2024.

## Assemblées Générales de rentrée :

Participer à la vie syndicale, s'informer, échanger avec les collègues, etc. Inscrivez-vous à l'AG de votre département :

Gironde (23 septembre) :

<https://forms.gle/nwDz4hmjuR5WUYVd9>



Dordogne : (27 septembre) :

<https://forms.gle/Mdz6yK9WiYr1uABe6>



Landes (4 octobre) :

<https://forms.gle/7LziSEp7sxWTwYGRA>



Pyrénées Atlantiques (10 octobre) :

<https://forms.gle/bSZrhYnH7GP431bj7>



## Admission à la retraite - Rentrée scolaire 2025 :

Les personnels titulaires qui souhaitent cesser leur activité à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025, doivent effectuer leur demande de retraite en ligne via le formulaire dématérialisé accessible depuis le site de l'ENSAP. Ils recevront alors une « demande de radiation des cadres » à imprimer, compléter, signer et à envoyer au Rectorat de Bordeaux avant le 21 octobre 2024. Les personnels qui désirent partir à la retraite au cours de l'année scolaire 2024/2025, et qui n'auraient pas encore effectué les démarches nécessaires sont invités à effectuer leur démarche en ligne sur le site de l'ENSAP dans les plus brefs délais. Vous pouvez retrouver la circulaire académique ainsi que ses annexes sur notre site Internet.

## Postes à pourvoir :

18h en Maths-Sciences au LP Jean Monnet à Libourne ;

8h en Eco-Gestion GA au LP Henri Brulle à Libourne ;

18h en Biotechnologie à la SEP du LPO St-Exupéry à Parentis en Born ;

6h en Lettres-Anglais à la SEP du LPO St-Exupéry à Parentis en Born

14h en Eco-Gestion au LP Léonard de Vinci à Périgueux ;

8,5h en Lettres-Espagnol au LP Condorcet à Arcachon ;

8h en Electrotechnologie au LP Condorcet à Arcachon ;

9h en Biotechnologie au LP Condorcet à Arcachon ;

N'hésitez pas à nous faire remonter les besoins dont vous aurez connaissance...